

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 25 février 2021

Question n° 9

Débat sur les orientations budgétaires 2021

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Daniel BÔNE, Président, donne lecture du document présentant la situation financière de la Communauté de communes Cœur de France et les orientations budgétaires pour l'année 2021 (*document ci-joint, transmis avec la synthèse*).

Il propose au Conseil communautaire de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la tenue de ce débat.

Le Président

Daniel BÔNE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

EXERCICE 2021

Rapport de Daniel BÔNE

Président

Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021

Les obligations légales du DOB

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité avec une vision rétrospective.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a accentué l'information des élus. Cette Loi a intégré au DOB la présentation des engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, la structure et la gestion de la dette.

Enfin, la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 portant Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 a encore enrichi le débat sur deux points : les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, tous budgets confondus.

Cette Loi a également confirmé la notion de « *contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique* ». Cette trajectoire de redressement des comptes publics prévoit donc un effort important du secteur public.

La Loi de Finances pour 2021 prévoit :

- ✓ une stabilisation de la dotation globale forfaitaire ;
- ✓ la mise en œuvre progressive de l'automatisation de la TVA à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N +1 ou N +2 ;
- ✓ dans le cadre du plan de relance, la mise en place d'une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ;
- ✓ la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Cœur de France en 2020

Le budget est composé du budget principal et de trois budgets annexes. Ils sont détaillés ci-dessous.

Le budget principal

I - Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'est établie en dépenses à 3 294 878 € et en recettes à 3 828 361 €, soit un solde positif de 533 483 €.

1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

La répartition des principaux postes de dépense a été est la suivante :

charges à caractère général	337 687 €
charges financières	365 088 €
charges de personnel	692 125 €
charges de gestion courante	1 447 816 €
charges exceptionnelles (subv Balnéor)	561 753 €
versement sur FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	62 591 €

Les charges de personnel sont toujours payées sur le budget principal, puis refacturées aux budgets annexes. C'est pourquoi la somme annoncée ci-dessous comprend l'effectif global de Cœur de France, Office de tourisme compris.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel

L'équipe est composée au 1^{er} janvier 2021 :

- ✓ d'un Directeur Général des Services,
- ✓ d'une assistante de direction,
- ✓ de deux techniciens voirie et assainissement,
- ✓ de quatre agents administratifs (RH, finances, contrôle de gestion,...)
- ✓ de deux agents à l'Office de Médiation du Commerce et de l'Artisanat,
- ✓ de quatre agents pour l'Office de Tourisme Cœur de France.

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaire. Aucun avantage en nature n'est attribué.

Une mutualisation de service avec la Ville de Saint-Amand-Montrond est instaurée depuis 2010. Elle concerne :

- ✓ un agent chargé des questions de personnel (5h hebdomadaires),
- ✓ une graphiste (2h30 hebdomadaires),
- ✓ un assistant informatique et téléphonie (4h hebdomadaires),
- ✓ une équipe chargée de l'élaboration et le suivi du PLUi-H et du RLPi,

- ✓ les équipes techniques de la Ville,
- ✓ la police municipale pour la gestion de l'aire d'accueil des citoyens français itinérants (CFI).

Les frais inerrants à cette mutualisation sont compris dans les charges de personnel annoncées ci-dessus.

L'évolution des dépenses de personnel

Années	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Montants	419 051 €	525 055 €	523 714 €	583 395 €	692 125 €*	710 000 €

* dont rupture conventionnelle

La structure et la gestion de la dette du budget principal

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 11 129 264 €.

L'annuité de la dette pour 2021 sera de 1 251 511 €.

Six emprunts ont été renégociés fin 2020 afin de lisser la dette sur les 19 ans qui viennent. Cela a permis de diminuer les taux d'intérêt (0,15 %) et de dégager un autofinancement plus important.

L'évolution de la dette

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 1er janvier	11 954 855 €	11 129 264 €	10 171 131 €	9 279 446 €	8 442 032 €	7 636 841 €	6 824 482 €
Annuités	1 543 415 €	1 251 511 €	1 139 243 €	1 060 947 €	1 006 647 €	992 402 €	961 042 €
Capital	1 170 462 €	958 134 €	891 685 €	837 414 €	805 191 €	812 358 €	802 259 €
Intérêts	372 953 €	293 377 €	247 559 €	223 533 €	201 455 €	180 044 €	158 783 €
Capital restant dû au 31 décembre	10 784 393-€	10 171 131 €	9 279 446 €	8 442 032 €	7 636 841 €	6 824 482 €	6 022 224 €

Les taux d'intérêt des emprunts varient de 0,15 % à 5,01 %. Le taux moyen est de 3,55 %.
La structure de la dette est constituée de 95 % d'emprunts à taux fixe, de 5 % à taux variable.

La périodicité de remboursement est annuelle pour 6 emprunts, trimestrielle pour 15 emprunts et semestrielle pour 1.

Sans nouveaux emprunts, le remboursement intégral de la dette interviendra dans 19 ans.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles se répartissent principalement ainsi :

la fiscalité directe locale	2 796 829 €
les dotations de compensation	99 953 €
la dotation d'intercommunalité	133 863 €
le fonds national de garantie de ressources	35 998 €
le fonds de péréquation (FPIC)	82 403 €
les remboursements des budgets annexes	237 650 €
loyers (Atelier Montdor)	76 361 €
la Redevance d'Occupation du Domaine Public (Balnéor)	11 119 €
FC-TVA sur dépenses d'entretien de voirie	10 002 €

Le produit de la fiscalité

Le produit de la fiscalité directe s'est élevé à 2 796 829 €, soit une recette en diminution par rapport à l'année 2019 de 26 267 €.

Les dotations de compensation ont diminué de 15 105 €.

La dotation globale d'intercommunalité

En 2020, la dotation d'intercommunalité s'est élevée à 133 863 €, contre 115 058 € en 2019. Cela représente une augmentation de 18 805 €.

Élargissement du FC-TVA à des dépenses de fonctionnement

La Loi de finances de 2016 (articles 34 et 35) avait élargi le bénéfice du FC-TVA aux dépenses d'entretien de la voirie, payées à compter du 1er janvier 2016.

Pour 2020, le FC-TVA sur les opérations inscrites en section de fonctionnement, s'est élevé à 10 002 €.

II - L'investissement

En 2020, la section d'investissement s'est établie à 3 329 469 € en dépenses et à 2 001 403 € en recettes, soit un solde négatif de 1 328 066 €.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les opérations transversales majeures ont été :

- ✓ les travaux d'aménagement de la Passerelle - atelier des réussites (1 130 859 €)
- ✓ l'élaboration des PLUi-H et RLPi. (43 678 €)

Les opérations les plus importantes réalisées dans les communes ont été les suivantes :

- ✓ aménagement de la route de Lignièrès à Orval (380 199 €),
- ✓ aménagement de la rue Guillon à Saint-Amand-Montrond (199 526 €),
- ✓ réparations d'éclairage public (36 862 €),
- ✓ travaux de voirie, avenue Gérard Morel à Drevant (59 568 €),
- ✓ versement de fonds de concours aux communes (12 818 €),
- ✓ travaux d'optimisation à Balnéor (15 762 €).

2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces opérations ont reçu, en 2020, 503 635 € de fonds de concours et 819 642 € de subventions provenant de l'État (DETR et DSIL), de la Région et du Département.

Le FC-TVA, remboursé sur l'année même de l'investissement, s'est élevé à 119 105 €.

3 - LES RESTES A REALISER

Le montant des opérations d'investissement lancées ou poursuivies dans le courant de l'année 2020, et qui n'a pas fait l'objet de mandatement, s'élève à 170 711 € en dépenses et à 121 247 € en recettes, soit un besoin de financement en investissement au titre du BP 2021 de 49 464 €.

4 - LES OPERATIONS PLURIANNUELLES

Comme en 2020, des opérations pluriannuelles ont fait l'objet d'inscription sous la forme d'Autorisations de Programme ou d'Engagement (AP/AE) et de Crédits de Paiement (CP) en 2021. Cette gestion permet d'engager des opérations lourdes, pluriannuelles et de prévoir les crédits de paiements sur le temps de réalisation du projet et non plus au démarrage de l'opération.

Les opérations suivantes font actuellement l'objet d'une inscription en AP-AE / CP :

- ✓ aménagement de la Passerelle – atelier des réussites (500 000 €),
- ✓ élaboration du PLUi-H (20 000 €),
- ✓ maison de santé pluridisciplinaire (500 000 €),
- ✓ rénovation du pont de fer au Breuil à Saint-Amand-Montrond (386 993 €),
- ✓ travaux de voirie rue de la Chapelle à Charenton-du-Cher (140 380 €),
- ✓ aménagement de la route de Lignièrès à Orval (42 600 €),
- ✓ aménagement de la rue Guillon à Saint-Amand-Montrond (15 655 €),

Il sera nécessaire d'inscrire, au titre du BP 2021, les crédits prévus pour ces opérations au titre de l'année en cours, tant en dépenses qu'en recettes.

Les budgets annexes

Assainissement

Pour rappel, ce budget annexe comporte le service public d'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'assainissement pour 2020 s'est élevé à 1 275 379 € et les recettes à 1 391 109 €.

Le résultat cumulé est de 115 730 €.

I - Les dépenses et les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement s'est établie à 577 342 € en dépenses et à 777 249 € en recettes, soit un solde positif cumulé de 199 907 €.

1 - Les principales recettes alimentant cette section proviennent de la surtaxe d'assainissement et des branchements des particuliers au réseau d'eaux usées.

La surtaxe assainissement a rapporté 637 283 €. Cette recette est en baisse par rapport à l'année précédente, la télérelève des compteurs permettant de détecter les fuites d'eau plus facilement.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif (PFAC) s'est élevée à 18 950 €.

La redevance d'assainissement non collectif a permis de collecter 60 711 €. Une redevance de 8 000 € a été encaissée pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

2 - Les dépenses concernent principalement la répercussion des frais de personnel et de gestion courante du budget principal et les intérêts de la dette, auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre.

3 - La structure et la gestion de la dette du budget annexe « assainissement »

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 1er janvier	967 445 €	821 946€	686 026 €	588 305 €	493 734 €	395 969 €	312 875 €
Annuités	200 512 €	160 697 €	117 246 €	110 928 €	110 911€	93 161 €	83 143 €
Capital	162 127 €	135 920 €	97 721 €	94 571 €	97 765 €	83 094 €	85 828 €
Intérêts	38 386 €	24 777 €	19 525 €	16 357 €	13 146 €	10 067 €	7 314 €
Capital restant dû au 31 décembre	805 318 €	686 026 €	588 305 €	493 734 €	395 969 €	312 875 €	227 047 €

Les taux d'intérêt des emprunts varient de 0,15 % à 4,87 %. Le taux moyen est de 4 %. La structure de la dette est constituée de 10 emprunts à taux fixe et de 2 emprunts à taux variable. La périodicité de remboursement est annuelle pour 4 emprunts, trimestrielle pour 8 emprunts.

Sans nouveaux emprunts, le remboursement intégral de la dette interviendra dans 16 ans.

II - Les dépenses et les recettes d'investissement

En 2020, le montant des dépenses d'investissement a été de 698 036 € et celui des recettes de 613 860 €.

1 - Les principaux travaux réalisés ont été les suivants :

- ✓ création de la nouvelle station d'épuration de Meillant (366 549 €),
- ✓ maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du système d'assainissement de Marçais 5 220 €),
- ✓ en raison du COVID 19, le brassage des boues avant épaissement de la station de Saint-Amand-Montrond (46 398 €).

2 - Les restes à réaliser

Le montant des opérations d'investissement lancées ou poursuivies dans le courant de l'année 2020 et qui n'a pas fait l'objet de mandatement, s'élève à 170 711 € en dépenses et à 121 247 € en recettes, soit un besoin de financement en investissement au titre du BP 2021 de 49 864 €.

3 - Les opérations pluriannuelles

Deux opérations pluriannuelles ont fait l'objet d'inscription sous la forme d'Autorisations de Programme ou d'Engagement (AP/AE) et de Crédits de Paiement (CP) en 2020. Il s'agit de la création de la nouvelle STEP de Meillant et la maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de collecte des eaux usées à La Celle/Bruère-Allichamps.

Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 148 287 € et celles d'investissement à 110 248 €. Une subvention d'équilibre versée depuis le budget principal à hauteur de 289 000 € a permis de contenir le déficit cumulé de ce budget à hauteur de 185 341€.

Pour rappel, l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants a été fermée le lundi 10 août 2015, pour des raisons de sécurité, suite aux dégradations du site par les résidents. En effet, sanitaires, local technique, local du gardien, bornes électriques et branchements d'eau ont été vandalisés et étaient devenus hors d'usage et dangereux.

En attendant qu'une solution pérenne soit trouvée, les Citoyens Français Itinérants ont été installés principalement au Pré de Billeron sur la commune de Saint-Amand-Montrond.

Après des travaux et depuis le 12 octobre 2020, les Citoyens Français Itinérants ont de nouveau été installés aux Fromenteaux.

Tourisme

L'office intercommunal du tourisme emploie au 1^{er} janvier 2021, 4 agents dont deux à 80 %.

I - Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les recettes se sont élevées à 167 708 €.

Malgré une conjoncture particulière, la première année de mise en place de la taxe de séjour a permis de collecter 29 423 € (1^{er} semestre 2020 puisque le 2^{ème} semestre sera versé dans le courant du mois de janvier 2021). Le reste des recettes provient de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour un montant de 129 000 € et la vente de produits et de services.

Les dépenses, d'un montant de 187 533 €, sont principalement constituées des traitements des agents, la conception et l'impression de la documentation du territoire et du paiement des loyers.

II – Les dépenses et les recettes d'investissement

En 2020, la section d'investissement s'est établie à 9 235€ en dépenses et à 3 473 € en recettes.

Des chaises de bureau, un appareil photo, deux ordinateurs et un présentoir ont été achetés pour permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions.

Une évolution du site internet afin de le rendre plus moderne et attractif a été commandée tandis que l'étude de la véloroute de St Jacques de Compostelle se poursuit avec un jalonnement prévu pour 2021.

Orientations pour l'exercice 2021

Je vous propose de bâtir notre budget autour des axes suivants :

1 - L'aménagement de l'espace

- continuer les projets d'aménagement des ZAE intercommunales pour mieux répondre aux besoins des entreprises
- achever les travaux du PLUi-H et du RLPi
- poursuivre la montée en débit et le très haut débit

2- Développement économique

- finaliser les travaux d'aménagement de la Passerelle – atelier des réussites, qui comprendra le centre de formation, l'espace de co-working, le laboratoire de recherche type Fab Lab, la vitrine des savoir-faire
- poursuivre et développer le programme d'actions en faveur du soutien aux entreprises artisanales, commerciales et industrielles en lien avec les différents partenaires
- développer le rayonnement touristique du territoire, en poursuivant nos participations aux différents salons, en finalisant la procédure de mutualisation des offices du tourisme du sud du département et en améliorant notre offre commerciale à destination des touristes
- élaborer un schéma touristique global à l'échelle des 19 communes : chemins de randonnée, signalétique
- acheter un tuk-tuk et proposer aux touristes des parcours de découverte des éléments majeurs du territoire dans l'objectif d'allonger la durée de leurs séjours

3- Les travaux de voirie/réseaux

- terminer les travaux de voirie en cours et travailler sur le passage au « tout LED » sur l'ensemble du territoire communautaire

4- L'assainissement autonome et l'assainissement collectif

L'assainissement autonome

- mettre en place une gestion déléguée de la compétence (concession)

L'assainissement collectif

- finaliser la construction de la nouvelle STEP de Meillant
- réorienter le projet d'assainissement à La Celle avec le traitement des effluents sur site, via la construction d'une station d'épuration évolutive, afin de pouvoir traiter si besoin, les effluents de Bruère-Allichamps. Un nouveau compromis devra être trouvé avec les différents partenaires, et notamment l'Agence de l'eau Loire Bretagne

- mener à bien, dans le cadre du nouveau contrat de concession et en appui à Veolia Eau, le projet de reconstruction de la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond
- mettre aux normes la lagune d'Orcenais (prétraitement et canal de rejet)
- poursuivre les contrôles de conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement
- poursuivre le dossier des rejets industriels dans le réseau collectif, en établissant des conventions avec les industriels concernés,
- réhabilitation du système d'assainissement semi-collectif de bâtiments publics dans le bourg de Marçais

5- Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants

- répondre à l'obligation du schéma départemental des gens du voyage avec le soutien de l'État (aire des Fromenteaux)

6- Création, aménagement et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire

- réaliser les travaux de réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire Cœur de France

7- Les finances

- contenir les dépenses de fonctionnement
- améliorer les recettes, avec une augmentation sensible de la fiscalité (passer la taxe foncière sur les propriétés bâties de 5,47 % à 6 % soit environ 105 000 € de recettes en plus).